

Délibération n°
2019.056

Séance du 03/10/2019
N° ordre : 01



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Excusés : 7
- Votants : 23
dont 3 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	23	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

ENVIRONNEMENT

**Avis sur projet soumis
à étude d'impact**

**Projet de déclaration
d'utilité publique de
l'accès Nord à la ZAC
Brive-Laroche**

Certifiée exécutoire

Publication par voie
d'affichage : 07/10/2019

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois octobre deux mil dix-neuf à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2019

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Michel CENDRA-TERRASSA, Anne-Marie OUMEDJKANE, Dominique PAROUTOT, Marie-Paule TOURNADOUR, Martine JUGIE, Marie-Odile MORIN, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK, Élisabeth DEJEAN, Patrick CHARREAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Élisabeth AUGER, Jérôme MIRAT, Joël MASSIAS, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Alain ISELIN (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Laurent SOULETIE, Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Lionel TEIXEIRA, Vincent LAJUGIE, Catherine LECIGNE, Fabienne WEMELLE (pouvoir donné à Stéphane RAYNAUD).

SECRETARE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement et le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglo de Brive du 24 juin 2010 déclarant d'intérêt communautaire le périmètre de la zone d'activité de Brive Laroche, modifiée par délibération communautaire du 8 octobre 2012 portant modification du périmètre de la zone d'activité d'intérêt communautaire de Brive Laroche et décidant du lancement de la concertation préalable,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 2013 et l'arrêté complémentaire du 11 décembre 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglo de Brive du 10 janvier 2014 portant sur le bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Brive Laroche,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglo de Brive du 10 janvier 2014 portant création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Brive Laroche sur les communes de Brive et de Saint-Pantaléon-de-Larche,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglo de Brive n° 2016-224 du 12 décembre 2016 portant sur les infrastructures routières de désenclavement de la zone d'activité de Brive Laroche "accès nord" et sollicitant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) expropriations et l'Enquête Parcelaire (EP) concernant la voirie d'accès Nord à la ZAC de Brive Laroche,

Vu le dossier constitué par la CABB relatif à son projet, soumis à étude d'impact, de déclaration d'utilité publique de l'accès Nord à la ZAC de Brive Laroche sur le territoire de la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche transmis par la Préfecture de la Corrèze en date du 20 août 2019,

Vu le projet d'accès Nord de Brive Laroche, desservant la future zone d'activité, ainsi que les dossiers d'enquête préalable à la DUP et enquête parcellaire,

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20191003-DL2019_56-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019

**Délibération n°
2019.056**

Séance du 03/10/2019
N° ordre : 01

Suite n° 1

Considérant que l'infrastructure routière au Nord de la future zone d'activités de Brive Laroche dénommée « accès Nord » est indispensable au développement économique de la ZAC déclarée d'intérêt communautaire mais aussi au fonctionnement de l'ensemble de la zone Ouest qui est aujourd'hui en limite de saturation,

Considérant l'intérêt général de l'opération pour le développement économique et la valorisation d'une des portes d'entrée de ce pôle d'activité majeur,

Considérant ces éléments de contexte et vu le contenu du dossier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de rendre un avis favorable sur le projet, soumis à étude d'impact, de déclaration d'utilité publique de l'accès Nord à la ZAC de Brive Laroche, poursuivi par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) sur le territoire de la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 3 octobre 2019

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Publication par voie
d'affichage : 07/10/2019

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20191003-DL2019_56-DE
Date de télétransmission : 07/10/2019
Date de réception préfecture : 07/10/2019